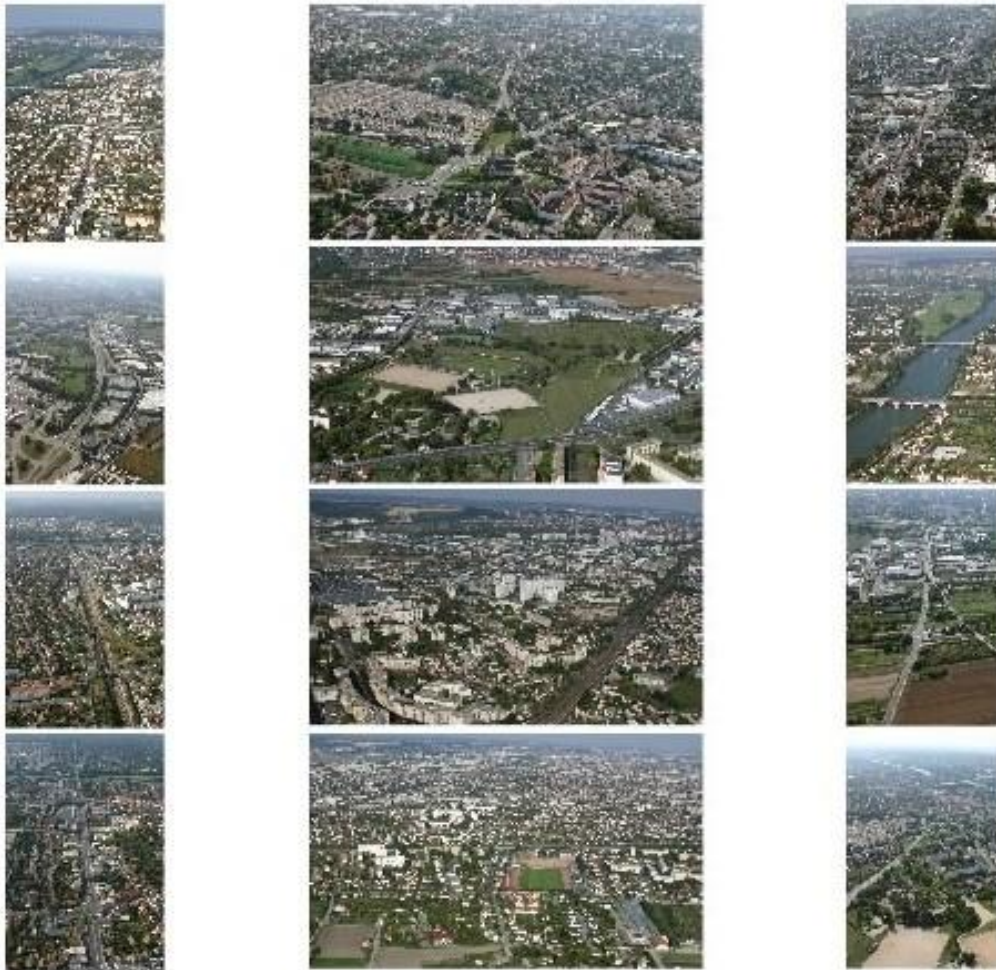


Plan Local d'Urbanisme



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (ER)

**PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal
en date du 21 septembre 2006**

PROJET DE MODIFICATION N°9

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Superficie en m ²	Destinataire
1	Equipement sanitaire et de santé (supprimé par la modification n°9 du PLU)	10.123	Commune
2	CTM (supprimé par la modification n°9 du PLU)	1.896	Commune
3	Espace vert	339	Commune
4	Espace public - stationnement	665	Commune
5	Politique d'habitat au titre de l'article L123-2 du Code de l'urbanisme : 3400 m² de SHON dans le respect des dispositions de la loi SRU (supprimé par la modification n°9 du PLU)	9.400	Commune
7	Equipement sportif ou de loisirs	21.470	Commune
8	Parking et espace vert liés à la nouvelle gare	12.090	Commune
9	Gare SNCF	1.210	Commune
11	Av. Maurice Berteaux (élargissement sur 8 m de large)	12.850	Commune
13	Bassin de stockage restitution (supprimé par la modification n°9 du PLU)	1.200	Commune
15	Espace vert	3.598	Commune
16	Espace public	36	Commune
17	Service public ferroviaire	1.537	Etat
21	Espace vert et Maison de Quartier	5.668	Commune
22	Espace public – extension de l'école Marcel Pagnol	5.429	Commune
23	Espace vert	792	Commune
24	Equipement sportif parking	16.287	Commune
26	Elargissement de voies La largeur future est indiquée par un chiffre entouré d'un rond. Cette largeur future correspond à la largeur totale prévue après la mise à l'alignement, elle prévaut sur l'indication graphique reportée sur le plan qui n'est qu'indicative.	2.000 environ	Commune
27	Tangentielle nord	1.000	SNCF
28	Equipement sportif et de petite enfance	7.000	Commune
31	Emplacement réservé d'une largeur de 12 m pour la création d'une voie de desserte	2.269	Commune
32	Emplacement réservé d'une largeur de 16 m pour la création d'une voie de desserte	1.968	Commune
33	Emplacement réservé d'une largeur de 9 m pour la création d'une voie de desserte	732	Commune
34	Emplacement réservé d'une largeur de 3 m pour la création d'un itinéraire cyclable	233	Commune
35	Aménagement de voies réservées aux bus en lien avec le projet « Bus entre Seine »	3.160	Commune
36	Création d'une nouvelle voie (créé par la modification n°9 du PLU)	1.534	Commune
37	Création d'une nouvelle voie (créé par la modification n°9 du PLU)	1.915	Commune

LISTE DES VOIES AVEC PROJET D'ELARGISSEMENT (EMPLACEMENT RESERVE N°26)

Avenue Georges Clémenceau	16 m
Avenue Baudelaire	12 m
Rue Daumier	12 m
Rue Bayard / rue de Tocqueville	8 m
RD 121 route de Cormeilles	16/20 m
Rue de la Garenne	10 m
Rue des Trembleaux	10 m
Rue Guy de Maupassant	12 m
Angle rue Martial Dechard / rue Guy de Maupassant	
Rue Bordin	10 m
Rue Jean Mermoz	12 m
Angle rue Jean Mermoz / rue des Moulins	
Rue Voltaire	12 m
Rue Victor Hugo	8 m
Rue du Colonel Fabien	16 m
Rue du Temple	10 m
Avenue Maurice Berteaux	21 m